

Le Petit Pôtanais

N° 101
Septembre 2016

Très bonne rentrée 2016 !

Nous sommes début septembre, les vacances se terminent et les enfants scolarisés à Saint-Pôtan ont repris le chemin de l'école. En cette rentrée 2016, ce sont 82 élèves qui ont été accueillis dans les écoles Camart et Bellec et Saint-Michel.

Le premier jour de l'année scolaire est toujours un moment émouvant pour les enfants et leurs parents, surtout lorsque s'effectue la première rentrée. Il y a eu quelques larmes sur les visages mais aussi, et surtout, beaucoup de sourires, signe que la relation de confiance établie avec les institutrices et les ATSEM fonctionne déjà.

Je profite de cet édito pour remercier une nouvelle fois celles et ceux qui participent à l'éducation de nos enfants, que ce soit dans les salles de classes, pendant le déjeuner ou au cours des activités périscolaires. L'éducation est un tout et pour que cela fonctionne, il est nécessaire d'avoir une cohérence d'action entre les temps scolaires et périscolaires.

La commune de Saint-Pôtan, dans les missions qui sont les siennes (garderie, cantine, activités périscolaires, participation au fonctionnement des écoles), essaye d'être toujours au plus près des besoins des enfants, des enseignants et des familles. Cette rentrée se place sous le signe de la continuité pour les services périscolaires. Concernant la cantine, nous essayerons néanmoins de développer davantage l'approvisionnement en produits locaux. Nous avons également le plaisir d'accueillir Marie LERIBAUT qui remplace Fleur BOURGES en tant qu'aide cantinière.

Quant aux activités périscolaires proposées aux enfants de 15 h à 16 h 30 le lundi (CE-CM), le mardi (GS-CP) et le jeudi (GS-CP et CE-CM), elles ont été renouvelées en partie. Je remercie Delphine DURAND et Anne-Sophie LEMONNIER, Conseillères municipales, qui ont travaillé sur ce nouveau programme d'activités.

Enfin, à partir du mardi 6 septembre, nous débuterons le projet "Adopte une poule" qui permettra aux enfants, sur le temps de pause du midi, de découvrir et de se familiariser avec 5 poules de races locales qui seront installées dans un poulailler près de la cantine-garderie. Ce projet, réalisé en concertation avec le Syndicat de Traitement des déchets de Kerval, a pour but de sensibiliser les enfants (et les adultes...) au gaspillage, au tri et à la réutilisation des déchets alimentaires. Nos deux écoles seront les seules de l'Est des Côtes-d'Armor à bénéficier de cette expérience grandeur nature. Nous espérons que ce sera le début d'une belle et grande aventure environnementale et humaine pour nos enfants.

Le Conseil municipal de Saint-Pôtan souhaite, à chacune et à chacun, une excellente année scolaire 2016-2017 !

Arnaud LECUYER,
Maire.

Bulletin d'information communale n° 101 Septembre 2016

Publication : Arnaud Lécuyer.

Rédaction : Arnaud Lécuyer, Sylvie Coeurdray-Bouget,
Solène Jacob, David Ferchat.

Mise en page : David Ferchat.

Mairie de Saint-Pôtan - 9 rue Berthelot

Tél. : 02.96.83.72.23 ; Télécopie : 02.96.83.74.73

Email : mairie.st-potan@wanadoo.fr

Accueil :

- Lundi, mardi, jeudi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45.
- Samedi : de 9 h à 12 h.

Etat civil..

▪ Naissance.

Le 8 août 2016 est née à Dinan June LEMOINE, fille de Fanny BÉLIOT et de Fabrice LEMOINE, domiciliés au 9 lotissement Barbette. Toutes nos félicitations aux heureux parents !

▪ Mariage.

Mme Livia PINHEIRO LUIZ, chercheur, domiciliée 280, Rua Onofre Da Silva Pinto - Ubá (Brésil) et M. Sylvain CARÉMEL, musicien professionnel, domicilié 47 avenue Gros Malhon à Rennes et résidant à la Tellièrre.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

▪ Décès.

M. Gilbert CHEVREY, domicilié au Clos Noël, décédé à Dinan le 8 juillet à l'âge de 83 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

▪ Remerciements.

M. et Mme Jean ROUXEL remercient les personnes qui leur ont témoigné toutes marques de sympathie et d'amitié lors du décès de Mme PONTO Marie, leur sœur et belle-sœur.

Le Conseil municipal..

Réunion du 25 juillet.

Présents :

Arnaud LECUYER, Agnès HERVE, Pierre BERTRAND, Typhaine DIBONET, Pascal CADE, Fiona DAGORNE, Mickaël CHENU, Anne-Sophie LEMONNIER, David FERCHAT, Delphine DURAND, Benjamin MOYON, Sébastien BOURDAIS, Marie-Hélène CARFANTAN (secrétaire de séance).

Absentes excusées : Marylène DESDOIT (pouvoir à Mickaël CHENU), Martine SAMSON.

▪ Validation du choix des entreprises pour les travaux de restauration de l'église.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 juin dernier pour l'ouverture des plis relatifs à l'attribution des lots du projet de restauration de l'église. Les offres ont été analysées par l'architecte Mme PROUX et le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, après étude de ce rapport, de retenir les propositions suivantes :

Lot n° 1 : Maçonnerie - Pierre de taille : Groupe Villemain Nord-Ouest - Armoricaïne de Restauration et de travaux (ART) de Plélo : 189 122.57 € HT + option : 20 554.56 € HT.

Lot n° 2 : Charpente : J. MOULLEC de Lamballe : 66 412.60 € HT + option 7 656 € HT.

Lot n° 5 : Restauration de mobilier : Atelier COREUM de Bieuzy-Les-Eaux (56) : 14 125 € HT.

Lot n° 6 : Traitement de champignons lignivores : Trégor Traitements de Minihiy-Tréguier : 1 425 € HT.

Le Conseil municipal décide également de déclarer l'unique offre du "**lot n° 3 : Couverture**" sans suite pour des motifs d'intérêt général et de relancer un nouvel appel d'offre pour ce lot. Il décide aussi de relancer un nouvel appel d'offre pour le "**lot n° 4 : Menuiseries bois**", déclaré infructueux.

▪ Choix des entreprises pour différentes missions relatives à la restauration de l'église.

La commission d'appel d'offres s'est également réunie le 30 juin dernier pour l'ouverture des plis relatifs au contrôle technique du projet de restauration de l'église, ainsi que pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection des travailleurs concernant ce même projet. Après analyse des différentes offres, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, de retenir les propositions suivantes :

Mission "Contrôle technique " : Bureau SOCOTEC de Plérin, pour un montant de 5 970 € HT.

Mission "Sécurité, Prévention et Santé (SPS) : Bureau APAVE de Tréguieux, pour un montant de 6 393 € HT.

▪ **Projet de fusion des syndicats intercommunaux d'adduction en eau potable.**

Un courrier adressé par M. le Préfet des Côtes d'Armor nous informe de la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint-Pôtan et de Ruca. Cette proposition de fusion répond à la volonté de la loi NOTRe de rationaliser les structures intercommunales et serait effective au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet proposé par M. le préfet pour la commune de Saint-Pôtan.

▪ **Indemnité de conseil pour le receveur municipal.**

Après délibération, le Conseil municipal décide de renoncer à l'octroi d'une indemnité de conseil pour l'année 2015 au receveur municipal.

▪ **Tarifs cantine garderie 2016-2017.**

Pour l'année scolaire 2016-2017, le Conseil décide de conserver les tarifs 2015-2016 de la cantine. Ceux de la garderie, modulés en fonction de l'heure à laquelle les enfants y seront confiés et récupérés, sont revus :

- Pour la cantine : 2.65 € le repas par enfant ; 4.60 € par adulte (tarifs inchangés)
- Pour la garderie : Le tarif est modifié comme indiqué dans le tableau suivant :

		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Matin	Arrivée avant 08 h 00	1,30 €	1,20 €	1,10 €
	Arrivée à partir de 08 h 00	0,70 €	0,60 €	0,50 €
Soir (Goûter compris)	Départ avant 17 h 45	1,60 €	1,50 €	1,40 €
	Départ à partir de 17 h 45	2,20 €	2,10 €	2,00 €
Mercredi midi	Départ avant 12 h 30	0,60 €	0,50 €	0,40 €
	Départ à partir de 12 h 30	1,30 €	1,20 €	1,10 €

Il s'agit d'un tarif forfaitaire comme l'année dernière. Par exemple pour un enfant unique arrivant à la garderie le matin à 7 h 45 et partant le soir à 18 h, le tarif sera de 1,30 € + 2,20 € = 3,50 €.

NB : Au-delà de 18 h 30 le soir et au-delà de 13 h le mercredi, un supplément de 1,25 € la demi-heure non divisible sera appliqué, quel que soit le nombre d'enfants.

▪ **Contrat de travail aide cantinière et aide aux temps d'activités périscolaires (TAP).**

Le contrat de Mme Fleur BOURGES se termine le 31 août 2016 et Mme BOURGES ne souhaite pas le renouveler. Le Conseil municipal approuve la proposition de contacter Pôle Emploi ou la Mission Locale pour l'embauche d'une personne en contrat aidé si possible, pour une durée d'un an à raison de 22 heures de DHS par semaine, avec une rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe, IB : 340 et IM : 321.

▪ **Renouvellement de contrat pour l'intervenante aux TAP.**

Le contrat de travail de Mme Jacqueline ALLEN, agent contractuel à temps non complet faisant fonction d'agent d'accompagnement périscolaire dans le cadre des TAP s'est terminé le 30 juin 2016. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de lui refaire un contrat pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2016 au 15 décembre 2016 pour une intervention de deux heures chaque jeudi en période scolaire, avec une rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe, IB : 340 et IM : 321.

Rapport annuel d'assainissement collectif pour l'année 2015.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par l'article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, rapport devant être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Générale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport public permettant d'informer les usagers du service. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Pôtan et autorise la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après vérification, à mettre en ligne les indicateurs du service assainissement collectif sur le site "www.services.eaufrance.fr"

A noter...

▪ Permis de construire.

M. CHUITON Dominique ; Le pont Cholou : Création d'un bâtiment et modification d'ouvertures.

▪ Déclarations préalables.

- M. DURAND Jean-François ; Bouguenel : Création d'un mur et d'un portail.
- M. REGNIER Arnaud ; 10 lotissement Barbette : Création d'une clôture et d'un portail.

▪ Recensement citoyen.

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent venir se faire recenser à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité.

▪ Inscriptions sur les listes électorales (en vue des élections Présidentielles en 2017).

Les nouveaux habitants sont invités à effectuer leur inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office, suite à l'envoi d'une liste établie par l'INSEE. Pour plus de sécurité, nous les invitons à venir en mairie vérifier leur inscription.

▪ Modification des horaires de la CAF et aide financière sur projets.

Depuis le 22 août dernier, les accueils sont ouverts de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 16 h 30 (pas d'interruption le midi pour Saint-Brieuc). Les jours d'ouverture sont :

- Lamballe : ouverture le jeudi seulement ;
- Dinan : ouverture les lundis, mercredis et vendredi ;
- Saint-Brieuc : Ouverture les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 un nouveau dispositif a également été mis en place à destination des familles : l'aide financière sur projet, sur la base d'un besoin repéré. Cette aide en faveur des familles traversant un événement de vie susceptible de créer une période de fragilité (grossesse, naissance, adoption, séparation, maladie/handicap de l'enfant ou d'un parent) représente un soutien ponctuel. L'instruction du dossier relève du travailleur social qui connaît et accompagne la famille (Conseil Départemental, Organismes de tutelles...)

*Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous dans un lieu d'accueil,
Contacter le 0810.25.22.10 (service 0.06 €/mn + prix appel).*

▪ Mise en garde de la gendarmerie des Côtes d'Armor.

La gendarmerie constate une recrudescence des cambriolages et des vols dans les habitations, en relation avec des démarchages effectués à domicile et ciblant plus particulièrement les personnes âgées.

Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).

Attention également aux faux plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers etc. EXIGEZ TOUJOURS LA PRÉSENTATION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.

Soyez attentifs et avisez la gendarmerie de tout fait suspect.

▪ Nouveaux plannings de consultation infantile et des permanences puéricultrice de Matignon.

A partir du mois de septembre, voici les nouveaux plannings de consultation infantile et des permanences de la puéricultrice au centre médico-social de Matignon pour les enfants de 0 à 6 ans :

- Consultation médicale : le 4^e mardi après-midi pour les consultations sur rendez-vous.
- Puéricultrice : les jeudis après-midi à partir du 8 septembre de 14 h à 17 h pour les permanences sans prise de rendez-vous.

Renseignements et/ou prise de rendez-vous pour la consultation médicale au 02.96.80.00.80

▪ Salon de la création et reprise d'entreprise.

En cette période d'incertitude économique, un nombre croissant de personnes s'interrogent sur les opportunités offertes par la création ou la reprise d'entreprise. Le Salon Départemental de la Création et Reprise d'Entreprise en Côtes d'Armor se tiendra le samedi 1^{er} octobre prochain, Technopole Saint-Brieuc Armor - ZOOPOLE de Ploufragan. Tous les territoires de notre département seront représentés pour accueillir les Costarmoricains qui souhaitent se lancer et réussir leur projet.



▪ Infos CPAM.

La CPAM, la CAF, la PMI et le réseau périnatal proposent des réunions d'information pour accompagner les femmes enceintes dans leur parcours maternité. Vous aussi, inscrivez-vous à cette rencontre d'environ 1 h 45 pour échanger sur vos droits, les démarches à accomplir, les examens recommandés et les conseils pratiques. Réunions prévues à 14 h 30 :

- A Dinan (Centre social, 50 bis rue Gambetta) : les 6 septembre et 22 novembre ;
- A Lamballe (17 rue du jeu de paume) : les 11 octobre et 13 décembre.

Renseignements au 36.46 ou sur ameli.fr

▪ Déclaration des ruchers.

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration a changé cette année et est désormais fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre pour la campagne écoulée : soit pour 2016, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016. Depuis le 1^{er} septembre également, cette déclaration est totalement dématérialisée. Plus d'infos sur "www.mesdemosarches.agriculture.gouv.fr"



▪ Réunion d'information sur la taxe de séjour.

Dans le cadre de la fusion des intercommunalités et de la création d'une nouvelle agglomération, la taxe de séjour due par les visiteurs dans tous les hébergements touristiques sera perçue sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2017.

Afin de présenter la taxe de séjour et les modalités de sa mise en œuvre sur le futur territoire de l'agglomération, les hébergeurs touristiques sont conviés à une réunion d'informations pour le secteur du Pays de Matignon/Plancoët-Plélan le jeudi 8 septembre à 15 h, salle SOLENNAL. 33 rue de la Madeleine à Plancoët.

▪ Association de tai chi taoïste de Matignon et Pléboulle.

La pratique des arts internes de tai chi taoïste permet d'améliorer notre santé physique et mentale, de mieux gérer stress et émotions et peut nous apporter le bien-être intérieur. Nouvelle cession pour les débutants, reprise les 6 et 14 septembre :

- o A Matignon, salle des fêtes : le mardi de 16 h 30 à 18 h 30.
- o A Pléboulle, salle des fêtes : le mercredi de 10 h à 12 h.

Premier cours d'essai sans engagement ; Renseignements au 02.96.41.20.90 ou sur le site "www.taoist.fr"



▪ Espace Femmes du pays de Dinan - Activités au programme pour septembre.

- o Une bourse aux vêtements de grande taille, et accessoires, est organisée :

- 🚦 Dépôt : Lundi 12 septembre de 09 h 30 à 17 h,
Mardi 13 septembre de 09 h 30 à 12 h 30.
- 🚦 Vente : Mercredi 14 septembre de 09 h 30 à 17 h.
- 🚦 Reprise : Vendredi 16 septembre de 10 h 30 à 13 h.

- o Le 14 septembre également : Braderie à la boutique solidaire, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
3 articles achetés, le 4^e gratuit (le moins cher des 4).

- o Le 29 septembre : soirée débat sur le thème de la place des femmes dans la société avec la projection du documentaire de Rachid BOUCHARÉB "Just like a woman", puis échange avec le public.

Pour connaître toute les activités, contacter le 02.96.85.60.01 ou "espacefemmes@stereidenn.org"



▪ Inauguration d'un circuit de randonnée équestre.

Dimanche 11 septembre, l'office de tourisme propose aux cavaliers et conducteurs de calèche de venir inaugurer le nouveau circuit de randonnée équestre, proposé par l'office et l'ACECA, association des cavaliers d'extérieur des Côtes-d'Armor. Rendez-vous entre 9 h et 10 h, rue du Heume à Matignon pour une boucle d'environ 30 km : Traversée de Saint-Germain-de-la-Mer, vallée du Moulin de la Mer puis campagne de Saint-Cast-Le Guildo et Saint-Pôtan pour revenir à Matignon. Pot d'inauguration à mi-parcours offert aux participants.

Manifestation entièrement gratuite mais réservation nécessaire pour le 7 septembre auprès de l'office de tourisme au 02.96.41.12.53 et 06.83.40.34.87 ou par mail à tourisme@pays-de-matignon.net - Apporter son pique-nique.

▪ Cartes de sociétaire de la société de chasse.

La vente des cartes de sociétaire aura lieu le 9 septembre de 20 h à 22 h au RDV de chasse au Prébieu.

▪ 2^e Raid en binôme Kermithon le 10 septembre.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Émeraude organise le 10 septembre son 2^e "Raid du Kermithon" combinant le trail (16 km entre terre et mer sur le GR 34), le kayak (3 km face à la grande plage de Saint-Cast) et l'accrobranche pour une distance totale de 20 km.

RDV à 9h à la caserne, départ à 9 h 30 - Inscriptions sur "www.yanoo.net"



▪ Bravo et merci à Pascal Salmon !



La soirée jazz du jeudi 28 juillet, organisée par l'association Saint-Pôtan patrimoines, a été une réussite avec 120 personnes dans la salle. Un grand moment musical très apprécié du public. Cet excellent pianiste de jazz, reconnu sur la scène hexagonale, nous a donné la primeur de son album "D'une rive à l'autre", dont la sortie est prévue en septembre, avec une musique très colorée et très inspirée, aux accents brésiliens. C'était une prestation de choix pour le lancement de la souscription publique organisée avec le concours de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. Il faut souligner que Pascal Salmon, qui soutient notre projet, s'est produit gratuitement.

A noter que plusieurs dons ont déjà été effectués au cours de cette soirée.

Pratique : le dépliant permettant de faire un don est disponible en mairie



▪ Marché automnal à Saint-Pôtan - passions et talents.

Le dimanche 2 octobre de 11 heures à 18 heures, à Ruca, dans la salle des fêtes et sous chapiteaux aux alentours. Vous êtes artisan, producteur local, artiste, créateur, amuseur, collectionneur, inventeur, passionné..., vous pourrez venir y présenter vos œuvres, vos produits, vos talents...

Si vous êtes professionnel : votre emplacement est payant, vous pourrez bien sûr vendre vos œuvres ou vos produits. Conditions d'inscription : 4 € la table de 1 m 20 et 8 € la table de 2 m 25 (limité à 2 tables).

Si vous êtes amateur : votre emplacement est gratuit mais vous ne pourrez pas effectuer de vente ; vous pourrez exposer vos travaux artistiques ou vos collections et partager votre passion avec les visiteurs.

Notre but ? Créer du lien, nous rencontrer, animer notre bourg et, bien sûr, soutenir l'école de nos enfants. Petite restauration et buvette sur place.

Contactez-nous vite pour recevoir le bulletin d'inscription : 06.82.32.13.33 ou par mail : "amilaique@gmail.com"

▪ Reprise d'activité.

M. Stéphane GUERIN a repris au mois de mai l'entreprise PINCEMIN Serge, spécialisée dans la peinture. Anciennement basée sur Pluduno, l'entreprise est désormais située à La Roche à Saint-Pôtan et est devenue l'EURL Stéphane GUERIN. Contact : 06.47.06.06.14.



Nos enfants...

Jeudi 1^{er} septembre, les enfants ont retrouvé leurs classes respectives. M. le Maire leur a rendu visite :



Saint Michel : Maternelles P.S et M.S



Saint Michel : G.S et C.P



A la cantine avec Marie et Emmanuelle



Saint Michel : C.E et C.M



Camart & Bellec : Maternelles et CP

Pot' Infos...

Dimanche 25 septembre

LOTO organisé par la FNACA
A 14 h à la salle des fêtes de Saint-Pôtan.

Mercredi 7 septembre

Le pique-nique intercommunal des aînés
A partir de 12 h à l'étang de la roche.
Gratuit pour les personnes âgées de 75 ans et plus & les résidents des trois foyers logements quelque soit leur âge.

Dimanche 2 octobre

Marché automnal de l'amicale laïque
De 11 h à 18 h, à la salle des fêtes de Ruca
Entrée gratuite, restauration sur place.

Saint-Pôtan et son histoire...

L'inventaire.

"L'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la fabrique paroissiale de Saint-Pôtan a été dressé le 21 novembre 1906 à 9 h du matin, par HALNAUT Jules, percepteur de Matignon, en présence de RICHEUX, recteur, VASSAL, sous-préfet de Dinan, LUCAS, juge de paix à Matignon". (La "fabrique" est l'organisme chargé de l'administration des biens de l'église paroissiale).

Les "biens" concernés sont énumérés et évalués sur un formulaire type à l'en-tête de la direction générale des Domaines. Ils ont été regroupés ci-dessous en 3 rubriques.

1- Le mobilier de l'église.

<u>Dans la nef</u> :	70 bancs à 1 franc, soit 70 francs ; Un grand Christ estimé 10 francs ; Une pendule estimée 20 francs.	100 chaises à 0,75 franc, soit 75 francs ; Un chemin de croix estimé 20 francs ;
<u>Dans les chapelles</u> :	6 statues à 1,50 francs, soit 9 francs ; 2 crucifix à 1 franc, soit 2 francs ;	2 confessionnaux à 3 francs, soit 6 francs. 6 chandeliers à 1 franc, soit 6 francs.
<u>Dans le chœur</u> :	Une croix à 5 francs ; 2 statues à 2 francs, soit 4 francs ; 2 suspensions à 10 francs, soit 20 francs.	4 grands chandeliers à 2 francs, soit 8 francs ; Un crucifix de 0,50 franc ;
<u>Dans la tribune</u> :	Un confessionnal à 3 francs ;	30 chaises à 0,75 francs, soit 22,50 francs.

Le prix du mobilier s'élève à 281 francs. L'objet le plus cher est la pendule de la nef estimée 20 francs. Certains meubles comme les confessionnaux sont toujours en place. Il n'est pas fait mention des sacristies.

2- Trois titres de rentes 3% sur l'Etat au nom de l'église paroissiale.

Ces rentes étaient destinées à payer des services religieux pour les défunts qui les avaient léguées, ainsi que divers frais d'exercice et de prédication. Ces titres évalués 181 francs furent transférés au bureau de bienfaisance de la commune.

3- Propriétés foncières.

- L'église paroissiale : contenance 3 ares.
- Le presbytère.

Il s'agit de l'ancien presbytère situé aux Forges, d'une contenance de 4 ares. Déjà en 1845, "ce bâtiment était dans un tel état qu'une reconstruction presque totale est devenue indispensable" ; les réparations n'ont pas été faites, le bâtiment est de nulle valeur. Le jardin attenant est estimé 300 francs.

- Diverses parcelles. Il est fait mention de parcelles d'une contenance totale de 88 ares, non évaluées.
- Le nouveau presbytère.

Il est précisé que le terrain sur lequel a été bâti le presbytère "actuel" a été donné par la famille du BREIL DE PONTBRIAND et n'entre pas dans le champ de l'inventaire. Construit en 1853, ce bâtiment ne fait plus fonction de presbytère depuis le décès de l'abbé GUILLARD en 2002.

4- Estimation globale : 762 francs. Le kilo de pain valait 34 centimes à Paris en 1900.

L'inventaire est clos à dix heures. Le sous-préfet et le juge de paix l'ont signé, pas le recteur.

"Il faudra beaucoup de temps pour que les traces de ces années de conflit s'estompent". La Grande Guerre, avec "l'Union sacrée des Français" marqua une pause dans l'application des lois de séparation des Eglises et de l'Etat.

J. Robert.